



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal du lundi 26 janvier 2026 20:00

En exercice : 22
Présents : 15
Excusés : 6
Absents : 1
Votants : 20

Date de la convocation :
19/01/2026

Président de séance :
Patricia PLANSON

Secrétaire de séance :
Jérôme JEAUNAUX

N° interne de l'acte :
09_2026_01_26

lundi 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Charly-sur-Marne.

Membres présents :

Patricia PLANSON, Gérard DIDIER, Marie-Christine PETIT-DUBOIS, Jean-Luc FALLET, Lise BARON, Jean-Pierre BESSÉ, Cyrille DUBOIS, Daniel FALLET, Francine HOURDRY, Jérôme JEAUNAUX, Christine LEGUILLETTE, Lucie MATUCHET, Ninjah MELYON, Lionel RACHEL, Martine ROMELOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marie SANCHEZ-FOURRÉ (donne pouvoir à : Lucie MATUCHET), Ninon GROBOST (donne pouvoir à : Marie-Christine PETIT-DUBOIS), Martine ARNOULET (donne pouvoir à : Christine LEGUILLETTE), Christelle BARLET (donne pouvoir à : Jérôme JEAUNAUX), Morad DOUSKI, Régis RIVAILLER (donne pouvoir à : Daniel FALLET)

Membres Absents :

Romain GUIBERT

Motion contre la fermeture du guichet de la gare de Nogent-l'Artaud-Charly

Considérant :

- Que l'accès à une mobilité fluide et à un service public de transport de qualité est un droit pour tous les citoyens et un facteur essentiel d'attractivité et de désenclavement du sud de l'Aisne.
- Que la gare de Nogent-l'Artaud-Charly a fait l'objet d'une rénovation complète très récente, représentant un investissement de **588 000 € d'argent public**, destiné spécifiquement à moderniser l'accueil et le service aux usagers.
- Que la fermeture du guichet, intervenant juste après ces travaux, constitue une gestion incohérente des deniers publics et un mépris pour les investissements consentis par la collectivité.
- Que cette suppression de service de proximité pénalise gravement les usagers, notamment ceux victimes de la fracture numérique (personnes âgées, étudiants, personnes en situation de précarité), qui se retrouvent sans assistance directe pour l'achat de titres ou le conseil tarifaire.
- Que l'absence de présence humaine permanente compromet la sécurité des lieux et la qualité de l'information aux voyageurs, particulièrement en période de crise ou de retard.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Exprime sa profonde indignation** face à la fermeture du guichet de la gare de Nogent-l'Artaud-Charly, décision qui vide de son sens une rénovation coûteuse de **588 000 €**.
- **Dénonce l'incohérence** de la SNCF et des autorités organisatrices de

transport qui abandonnent un service public essentiel au moment même où les infrastructures viennent d'être mises aux normes.

- **Adopte une motion** à l'encontre des décisions ayant conduit à ce désengagement de la région et de la SNCF sur notre territoire.
- **Exige le rétablissement immédiat** d'un service de billetterie et d'accueil physique au sein de la gare.
- **Demande la mise en œuvre urgente des solutions de remplacement concrètes**, notamment par le biais d'un partenariat renforcé avec le réseau **France Services**, afin de maintenir un point de vente et d'accompagnement humain de proximité pour les habitants du territoire.
- **Enjoint les autorités compétentes** (Région Hauts-de-France et SNCF) à engager une concertation immédiate avec les élus locaux pour pérenniser l'usage public de cette gare rénovée.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Jérôme JEAUNAUX



Ainsi délibéré les jours, mois
et an que dessus et le
présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire

